

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
du NORD

Commune de
**ROMBIES
-ET-
MARCHIPONT**

**Membres du
Conseil municipal**

En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 1
Votants : 12

Date de la convocation :

10/12/2024

Date d'affichage :

10/12/2024

Objet de la délibération :

DEL 38_2024

**Décision
modificative n°2**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROMBIES-ET-MARCHIPONT

Séance du 16 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 décembre à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni, à la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de Rombies-et-Marchipont, sous la présidence de Madame Agnès DOLET, Maire de la Commune.

Présents : Mmes et Ms Bernard LEFEBVRE, Jean-Robert CLEMENT, Françoise ROGER, Audrey CHARLET adjoints, Sébastien JAROSZ, Paul DELCOUR, Anastasia VERET, Ghislain BERTRAND, Benoit DUPONT, Angélique DELHUILLE, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : M. Frédéric POIX, conseiller municipal avait donné procuration à Mme Agnès DOLET, Maire.

Absents excusés : /

Absent : Ms Grégory DELEPIERRE, Samuel ZIDOURI, Geoffrey ANTIDORMI, conseillers municipaux.

A été nommé secrétaire : M. Bernard LEFEBVRE

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°15_2024 en date du 11 avril relative au vote du Budget Primitif 2024,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du budget ;

Considérant qu'il faut réaliser les écritures comptables en opération d'ordre budgétaire ;

Il convient de prévoir les crédits au chapitre 041 en dépenses d'investissement et au chapitre 041 en recettes d'investissement.

Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire entre section.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Chapitre 041 – article 231	15 000,00 €	
Chapitre 041 – article 238		15 000,00 €
TOTAL	15 000,00 €	15 000,00 €

Et d'approuver la décision modificative N°2.

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Chapitre 041 – article 231	15 000,00 €	
Chapitre 041 – article 238		15 000,00 €
TOTAL	15 000,00 €	15 000,00 €

- APPROUVE la décision modificative N°2.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Agnès DOLET.

